



Association «Le Clos des Chatons»

1 Rue du vieux Moulin - BARBECHAT
44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021 – 2022

Accueil Périscolaire (APS)

Contact: 06 60 29 81 10/ 02 40 03 61 42

apsbarbechat@gmail.com / apsbarbechat.ca@gmail.com

Blog: www.leclosdeschatons.fr / Facebook: le Clos des Chatons

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés à l'école La Clé des Champs (cas particuliers : nous consulter). Ce service est ouvert **UNIQUEMENT** durant les périodes scolaires.

ARTICLE 1 – HORAIRES

Afin que ce service fonctionne dans les meilleures conditions, les horaires devront être respectés par chacun.

Accueil Périscolaire

Jours: Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

Horaires: De 7h à 8h50 et de 16h20 à 19h

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCUEIL

Les inscriptions, modifications ou annulations s'effectuent une semaine à l'avance, **au plus tard le vendredi à 16h00 pour la semaine suivante. Une heure de présence sera facturée** pour toutes modifications ultérieures **hormis** les absences pour maladies justifiées par certificats médicaux.

Dans le cadre du respect des obligations réglementaires (capacité d'accueil, taux d'encadrement), Le Clos des Chatons peut être amené à refuser des inscriptions.

Les enfants non-inscrits à l'APS sont sous la responsabilité de l'école après la classe. Ils pourront toutefois être accueillis à l'APS sous réserve qu'ils soient adhérents au Clos des Chatons et que le taux d'encadrement le permette.

Les enfants malades ou contagieux ne seront pas accueillis à l'APS.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITÉ

Lors de l'inscription, une fiche individuelle de l'enfant est établie. Elle autorise la Direction du Clos des Chatons à prendre les mesures nécessitant des soins immédiats.

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Il appartient aux familles d'informer Le Clos des Chatons de tout changement de situation familiale en mettant à jour la fiche famille (personnes autorisée, téléphone, adresse, ...)

ARTICLE 4 – TARIFS

- **ADHÉSIONS** de 25 euros par an et par famille (Animation Rurale 44 et l'association « le Clos des Chatons ») à l'ordre du périscolaire « Le Clos des Chatons ».
- **COLLATIONS** : Petit déjeuner (facultatif): 0,70 € et Goûters : 0.70 €

ARTICLE 5 – FACTURATION (allocataires)

Accueil Périscolaire

(au quart d'heure)

Plancher : 0,40 €

Plafond : 0,95 €

Taux : 0,056 %

Par exemple, pour un Quotient Familial (QF) de 1 100€ à l'accueil Périscolaire : $1\ 100 \times 0.056\% = 0,62\text{€}$ par quart d'heure.

- Facturation au quart d'heure : chaque quart d'heure commencé est dû.
- La facture est à régler **avant le 15 du mois**. Une **majoration de 10%** sera appliquée pour tout paiement non reçu à cette date.
- Les règlements de facture se font par chèque ou par virement (les espèces ne sont pas acceptées).
- Le non-paiement de 2 factures entraînera l'exclusion du ou des enfants de l'accueil périscolaire.
- Les 10 premières minutes du soir (de 16h20 à 16h30) ne seront pas facturées.

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ADHÉSION

Documents à fournir :

- Carnet de santé ou photocopie du certificat de vaccination,
- Justificatif CAF ou MSA (quotient et numéro d'allocataire) à défaut, application du tarif plafond,
- Attestation d'assurance extra-scolaire,
- Règlement intérieur lu et signé,
- Fiche famille et fiche individuelle de l'enfant

COUPON À RETOURNER SIGNÉ

Je (nous) soussigné(és),
avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Le Clos des Chatons de Divatte-sur-Loire
et m'engage (nous engageons) à le respecter.

Date :

Signature